

Séance extraordinaire du 15 septembre 2025 (17 h 30)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le lundi 15 septembre 2025, à compter de 17 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

<i>Poste</i>	<i>Nom</i>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

L’avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération le sujet suivant, à savoir :

Ordre du jour

1. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires – Demande de soutien financier / Autorisation de dépôt
2. Période de questions;
3. Fin de la séance.

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et qu’ils consentent à modifier l’avis de convocation soumis le 12 septembre dernier afin d’ajouter les points suivants, et ce conformément à l’article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19 :

- Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation - Projet réfection du rang Chaffers / Dépôt d’une demande
- Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation - Projet réfection du rang de la Petite-Barbue / Dépôt d’une demande

Résolution 2025-09-277

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires – Demande de soutien financier / Autorisation de dépôt

Considérant que le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) vise à soutenir financièrement la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PNHA et s’engagent à les respecter;

Séance extraordinaire du 15 septembre 2025 (17 h 30)

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, certifie que M^e Isabelle François, directrice générale, ou en son absence, Madame Micheline Quilès, Trésorière et directrice générale adjointe, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-09-278

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation - Projet réfection du rang Chaffers / Dépôt d'une demande

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Considérant que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Isabelle François, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Considérant que la Ville a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

Séance extraordinaire du 15 septembre 2025 (17 h 30)

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Isabelle François, directrice générale ou en son absence, Madame Micheline Quilès, la trésorière et directrice générale adjointe sont dument autorisées à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-09-279

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécuration - Projet réfection du rang de la Petite-Barbue / Dépôt d'une demande

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Considérant que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Isabelle François, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Considérant que la Ville a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

Séance extraordinaire du 15 septembre 2025 (17 h 30)

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Isabelle François, directrice générale ou en son absence, Madame Micheline Quilès, la trésorière et directrice générale adjointe sont dument autorisées à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions;

Fin de la séance.

Luc Forand
Maire

Nancy Bernier
Greffière